

MISE A JOUR du 29/11/2024
Réservations à compter du 1^{er} décembre 2024
Départs à partir du 1^{er} janvier 2025

La présente mise à jour est applicable avec effet immédiat dans les conditions suivantes :

- (i) **Réservations effectuées à compter du 1^{er} décembre 2024 ;**
- (ii) **Départs à partir du 1^{er} janvier 2025 ;**
- (iii) **Produits TUI France (hors Choix Flex et produits Nouvelles Frontières) sur les destinations moyen-courrier.**

Pour ces produits, le montant des taxes, frais TO, redevances et surcharge transporteur sera désormais de 105€.

Par conséquent, toutes les brochures TUI France mentionnant un montant différent sont corrigées en ce sens. Sont concernées, le cas échéant :

- Les brochures Club Marmara / Club Lookéa Collection Hiver 2024-2025 et Collection Eté 2025
- Les brochures TUI Sélection Collection 2024 et Collection 2025 (produits TUI France uniquement).

TUI France